MÉDIATHÈQUE

Produits phytosanitaires : le Gouvernement renforce les mesures de protection des riverains

Nature et Santé Aménagement du territoire Alimentation et Agriculture Santé-Environnement

Mots clés
pesticides

Suite à la consultation publique lancée en septembre dernier, le Gouvernement a annoncé le 20 décembre 2019, le nouveau dispositif qui sera mis en œuvre à partir du 1er janvier 2020 pour renforcer la protection des riverains lors de l'utilisation des produits phytosanitaires : les utilisateurs sont encouragés à déployer des chartes d'engagements en concertation avec les riverains et des mesures de protection devront être mises en place, incluant des distances minimales à proximité des lieux d'habitation, en fonction des cultures et des matériels. Ces mesures seront adaptables dans le cadre des chartes.

Consulter l'article

Lien direct vers le communiqué

Mise à jour de cette page :
28/01/2020

Textes réglementaires

Format :
Article en ligne

Année :
2019

Auteur :
Ministère de la santé et des solidarités

Editeur :
Ministère de la santé et des solidarités